

# District Saône et Loire de Football

## Siège social :

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis

71210 TORCY

Tél. : 03.73.55.03.35



## COMMISSION DES ARBITRES

### PV n°6 du 12 mars 2020 à Mâcon

Présents : Mesdames Christine COTTIN et Alexandra COLLIN, Messieurs Emmanuel DURAND / Alexis GUILLON / Jérôme SAUNIER / Christophe SIMON / Jérôme LOREAU / Pierre TOUILLON / François JACQUEMIN / Nicolas FLECHE / Gérard GEORGES / Olivier MICHON et Maxim PLAT.

Excusés : Messieurs Mickael BRAY / Pascal HINDERCHIETTE / Sébastien DRAGO / Romain DESGRANGES / Monsieur Laurent PICORNOT, représentant des arbitres.

Assistent : Monsieur Gwénael MARTIN (Chargé de mission pour l'arbitrage départemental), Yann LAROCLETTE.

#### CARNET

- La commission présente ses condoléances à Monsieur Charles BOIREAU suite au décès de son papa.
- Félicitation à Pascal HINDERCHIETTE suite à la naissance de sa petite-fille, Ana.

#### REMERCIEMENTS

- Remerciements à Monsieur Emmanuel DURAND pour son implication, son application et son dévouement aux services des Jeunes Arbitres du District pendant une quinzaine d'années. La CDA 71 perd un pilier des désignations et lui souhaite « bonne chance » pour sa nouvelle aventure professionnelle.

#### PÔLE ADMINISTRATIF

#### COURRIERS

- Les candidats pour intégrer la CDA 71 ont été rencontrés à l'occasion d'une réunion « constitution de la CDA 71 version 2020/2021 ». Un entretien individuel a été réalisé par Messieurs FLECHE, LOREAU et PLAT. Pour ce qui est des arbitres de district en activité ayant candidaté, la CDA a décidé de ne pas retenir leur candidature étant donné qu'ils officient encore en Saône-et-Loire.
- Les courriers ont été adressés aux arbitres suspendus pour donner suite à la non-réalisation des questionnaires du stage de mi-saison
- Les courriers de suspension ont été adressés aux arbitres qui n'ont pas réalisé le questionnaire de Formation continue N°2.

- Courrier électronique de Monsieur Roland PICOT nous informant de son arrêt de l'arbitrage en fin de saison 2019/2020 > pris note remerciement.
- Courrier électronique de Monsieur Florian DAUGABEL sollicitant la CDA pour passer AA la saison prochaine > accord de la CDA sur le principe. Il est demandé à Florian de bien nous confirmer son choix par mail à l'intersaison.
- Courrier électronique de Monsieur Jordan TISSIER souhaitant arrêter l'arbitrage la saison prochaine > pris note.
- Courrier électronique de Monsieur Kévin PINTO nous informant de son arrêt de l'arbitrage > pris note.

## INFORMATIONS DIVERSES

- Formation des Arbitres « management » : 7 séances ont déjà eu lieu avec des retours très positifs des arbitres formés (gestion des conflits et prise de parole).
- Opération survêtements pour les arbitres : une nouvelle commande est en cours. La date limite est fixée au 22 mars.
- Un point est fait sur le budget de la CDA par Gérard GEORGES.

## PÔLE TECHNIQUE & FORMATION

### TECHNIQUE & FORMATION

- Stage JAD à Montchanin : Gwenaël fait bilan de ce stage qui globalement c'est très bien déroulé. Nous pouvons déplorer tout de même le taux de participation qui reste faible pour un stage jeune ainsi que le comportement déplacé d'une minorité de jeunes arbitres.
- Un point d'étape est fait également sur la formation R3.

### ACTIVITE DU CHARGE DE MISSION EN ARBITRAGE

- Retour sur activité de Monsieur Gwenaël MARTIN en Saône-et-Loire et dans le Jura.

### POINTS DES DIFFERENTS PÔLE OBSERVATION / DESIGNATION

Un point est fait par chaque responsable de pôle (Senior, JAD, AAD).

- Désignations > un bilan est dressé par Emmanuel et François.
- Observations seniors > Olivier intervient (pas de changement par rapport à la dernière réunion CDA).
- Observation AA.
- Observation jeunes > Emmanuel intervient. Il continuera sa mission à distance jusqu'à la fin de saison.

**Le Président**  
Christophe SIMON



**Le secrétaire**  
Jérôme SAUNIER



*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues aux articles 188 et 190 Règlements Généraux de la F.F.F. et 40 du statut de l'arbitrage.*